DR AFSHIN YOUSEFPOUR
Chirurgie Plastic du Visage
Chirurgie Maxillo-Faciale

FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

Traitement par Radiofréquence Fractionnée à Micro-aiguilles (Morpheus8)

Praticien : Dr Afshin Yousefpour — Chirurgien Maxillo-Facial

Patient(e) :

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Téléphone :

Adresse :

1. Présentation du traitement et principe d'action

Le traitement par **Morpheus8** combine la technique du microneedling à l'émission d'énergie par radiofréquence fractionnée intradermique et sous-cutanée. Son objectif est de stimuler la synthèse néocollagène et d'élastine ainsi que le remodelage des tissus sous-cutanés afin d'améliorer la laxité, la texture de la peau et le volume graisseux localisé.

2. Pourquoi choisir le Dr Afshin Yousefpour ?

Le remodelage tissulaire par radiofréquence profonde nécessite une maîtrise absolue de l'anatomie faciale et cutanée :

- **Expertise chirurgicale maxillo-faciale :** En tant que spécialiste de la face, le Dr Afshin Yousefpour possède une connaissance tridimensionnelle approfondie des plans chirurgicaux, des trajets neuro-vasculaires, de la structure osseuse et du système musculo-aponévrotique (SMAS).
- **Sécurité et précision des paramètres :** Le choix des profondeurs de pénétration et de la densité d'énergie est adapté sur mesure en fonction de l'épaisseur cutanée et de l'anatomie propre à chaque zone anatomique traitée, réduisant ainsi les risques de lésion nerveuse ou de fonte graisseuse indésirable.
- **Prise en charge globale médicale et chirurgicale :** Capacité d'apprécier si l'indication relève d'une technique mini-invasive ou si un geste chirurgical serait plus approprié, avec un suivi post-procédure médicalisé rigoureux.

3. Suites normales et transitoires

Après le traitement, des réactions locales surviennent habituellement :

- Érythème (rougeur) marqué et œdème (gonflement) pendant 2 à 7 jours.
- Sensation de coup de soleil ou de chaleur durant 24 à 48 heures.
- Petites croûtelles punctiformes, rugosités ou marques de grille ("grid marks") disparaissant en 5 à 14 jours.
- Petites ecchymoses (bleus) ou pétéchies.

4. Risques et complications possibles

Bien que réalisé selon les règles strictes de l'art médical, tout acte interventionnel comporte des risques de complications, y compris rares ou exceptionnelles :

- **Infections :** Surinfection bactérienne cutanée (impétiginisation) ou réactivation virale herpétique (bouton de fièvre), pouvant nécessiter un traitement antibiotique ou antiviral.
- **Troubles pigmentaires :**
 - *Hyperpigmentation post-inflammatoire (HPI)*, en particulier sur peaux mates, foncées ou en cas d'exposition solaire prématurée.
 - *Hypopigmentation* (décoloration de la peau), pouvant être prolongée voire définitive.
- **Brûlures et cicatrices :** Brûlures superficielles ou profondes, phlyctènes (cloques), nécrose cutanée localisée ou cicatrices définitives (atrophiques, hypertrophiques ou chéloïdes).
- **Altérations de relief cutané / "Grid marks" persistants :** Persistance prolongée de micro-dépressions ou d'empreintes en damier.
- **Perte de volume graisseux involontaire (lipoatrophie) :** Fonte graisseuse indésirable pouvant accentuer un creux ou une asymétrie.
- **Atteinte nerveuse :** Atteinte mécanique ou thermique transitoire d'une branche nerveuse sensitive (dysesthésie, engourdissement) ou exceptionnellement motrice (faiblesse temporaire de certains muscles du visage), régressant généralement en quelques semaines à mois.
- **Réactions allergiques :** Liées à la crème anesthésiante topique, aux désinfectants ou aux topiques post-soin.

5. Absence d'obligation de résultat et clause de non-satisfaction

La médecine et la chirurgie sont soumises à une **obligation de moyens** et non de résultat :

- **Variabilité biologique :** La réponse tissulaire, la néocollagenèse et la capacité de rétraction de la peau varient considérablement d'un individu à un autre en fonction de l'âge, de la génétique, de la qualité cutanée, du tabagisme et du mode de vie.
- **Insatisfaction esthétique :** Aucun résultat esthétique spécifique ne peut être garanti. L'amélioration peut être partielle, jugée insuffisante par le patient, ou faire apparaître des asymétries préexistantes.
- **Insatisfaction fonctionnelle :** Rarement, des sensations d'inconfort, de tiraillement, de rigidité cutanée temporaire ou de sensibilité modifiée peuvent survenir.
- **Traitements complémentaires :** Une insatisfaction esthétique ou fonctionnelle ne constitue pas une faute médicale et n'ouvre pas droit au remboursement des honoraires engagés. Des séances supplémentaires ou des traitements correctifs éventuels feront l'objet d'un devis distinct.

6. Dispositions financières et législation TVA (Belgique)

Conformément à la législation fiscale et médicale belge en vigueur (Code de la TVA, art. 44, § 1, 2°) :

- Les actes à visée **strictement esthétique** ne poursuivant aucun but thérapeutique ou reconstructeur sont **légalement soumis à la TVA au taux de 21 %**, laquelle est obligatoirement ajoutée au montant des honoraires médicaux et n'est pas remboursable par l'assurance maladie (INAMI / mutuelle).
- Si un devis préalable a été établi, celui-ci mentionne expressément les honoraires hors taxe (HTVA), le montant de la TVA applicable (21 %) ainsi que le montant total toutes taxes comprises (TTC).

7. Recommandations et engagements du patient

Je m'engage à :

1. Signaler tout antécédent médical, chirurgical, allergique, prise médicamenteuse (anticoagulants, rétinoïdes, immunosuppresseurs), antécédent de cicatrices chéloïdes ou d'herpès.
2. Déclarer toute grossesse en cours, projet de grossesse ou allaitement, ainsi que le port de tout dispositif électronique implantable (pacemaker, défibrillateur) ou implant métallique dans la zone traitée.
3. Respecter scrupuleusement les consignes post-actes (application de crème cicatrisante, éviction solaire stricte avec écran total SPF 50+, arrêt du maquillage pendant 48 heures, abstention de sauna/hammam/sport intense pendant quelques jours).
4. Ne pas gratter ni arracher les croûtelles.

8. Déclaration et consentement du patient

Je soussigné(e),, atteste :

- Avoir eu un entretien préalable avec le **Dr Afshin Yousefpour**, au cours duquel m'ont été expliqués de manière claire et compréhensible le principe, les alternatives, les suites normales, les limites, les risques et complications possibles du traitement par Morpheus8.
- Avoir pu poser toutes les questions souhaitées et avoir reçu des réponses satisfaisantes.
- Avoir disposé d'un délai de réflexion suffisant avant de prendre ma décision.
- Avoir été informé(e) des coûts financiers de la procédure, de l'application de la TVA à 21 % pour les actes esthétiques, et de l'absence de prise en charge par l'INAMI.
- Comprendre qu'il s'agit d'un acte médical sans garantie de résultat parfait ou absolu.

Fait à, le / / 20..... *(en deux exemplaires originaux)*

(Mention manuscrite obligatoire : « Lu, compris et approuvé »)

Signature du patient :

.....